

Je crois que le projet de loi serait mieux examiné à ce comité. Il serait examiné par des personnes qui comprennent bien ces questions, sans compter que notre comité est épaulé par du personnel technique et de soutien très compétent. C'est pourquoi, personnellement, je préférerais que ce projet de loi soit renvoyé au comité de l'agriculture.

J'ai déjà dit que l'Association holstein du Canada était en faveur de ce projet de loi et que j'approuve le travail de cet organisme, mais j'ai de toute façon intérêt personnellement à lui donner mon appui parce qu'il y a plus de producteurs laitiers dans la circonscription que je représente que dans n'importe quelle autre circonscription. Je suppose que cela me permet de mieux apprécier l'Association Holstein et les clubs holstein des différents comtés du pays.

Même si ce projet de loi jouit de tout l'appui dont je viens de parler, il convient de signaler que plusieurs associations ont de gros doutes au sujet de certains articles. J'admets que le secrétaire parlementaire et le président du comité permanent de l'agriculture ont dit tant publiquement qu'en privé que le gouvernement envisage de présenter certains amendements à l'étape du comité. J'espère bien que les amendements qui seront proposés devant ce comité écarteront les craintes exprimées par certains.

Ainsi, l'Appaloosa Horse Club a dit que certaines dispositions de ce projet de loi avaient besoin d'amendements importants pour rendre cette mesure acceptable. Dans une lettre qu'il envoyait au ministre de l'Agriculture (M. Wise) le 13 août 1987, l'Appaloosa Club signalait qu'il voulait depuis longtemps qu'on améliore la loi actuelle, mais qu'on ne lui avait pas demandé son avis depuis la rédaction de l'avant-projet de loi, ou du moins depuis qu'on avait commencé à y travailler en décembre 1985. Selon le club, ce manque de consultation a créé des conditions qui risquent de lui causer des ennuis et il faudrait modifier le projet de loi pour le rendre acceptable.

Il serait notamment utile de modifier le paragraphe 59g) du projet de loi, sinon, d'après la lettre envoyée par le club à notre collègue, le ministre de l'Agriculture, «les éleveurs commerciaux ne pourront pas identifier, vendre ou offrir en vente un animal qui n'est pas enregistré comme faisant partie d'une race particulière». Autrement dit, d'après la façon dont le club interprète cette disposition du projet de loi, les animaux qui ne sont pas enregistrés ne pourraient pas être offerts en vente. Le secrétaire parlementaire, le ministre et le gouvernement seraient peut-être d'accord pour accepter certaines modifications afin de rectifier la situation.

Le club signale aussi qu'il y aurait lieu de modifier l'article 54 du projet de loi et le paragraphe 59j). Inutile de dire que l'Appaloosa Horse Club of Canada considère que le projet de loi devrait être modifié. Voici la conclusion de cette lettre:

Généalogie des animaux—Loi

Pour terminer, l'Appaloosa Horse Club of Canada considère que, si le projet de loi C-67 est adopté sous sa forme actuelle, cela nuira à l'association et à ses membres.

Nous vous exhortons à renvoyer le projet de loi C-67 au comité pour permettre à notre club et aux autres associations de donner leur avis et d'améliorer cette mesure pour le plus grand bien de l'industrie canadienne de la production animale.

Autrement dit, malgré les faiblesses actuelles du projet de loi, le club ne veut pas qu'il reste en plan au *Feuilleton* ou qu'il soit retiré par le gouvernement; il se contente de signaler qu'il peut et doit être modifié. Si j'ai bien lu la documentation qui nous a été envoyée, le club est prêt à contribuer de façon utile à l'examen de cette mesure pour qu'on puisse y apporter des modifications pendant l'étude au comité.

Pour terminer, je signale que notre parti ne veut nullement retarder l'étude de cette mesure. Nous espérons qu'elle sera renvoyée au comité le plus vite possible. Pour ma part, je pense que nous devrions faire une exception cette fois-ci et ne pas renvoyer le projet de loi à un comité législatif. Ce ne serait pas nécessairement mauvais de le renvoyer à un comité législatif, mais selon moi, il vaudrait mieux, exceptionnellement, le renvoyer au comité permanent de l'agriculture parce que cela nous permettrait de proposer des amendements plus appropriés, d'en faire un examen plus constructif et d'obtenir une plus grande participation du secteur visé.

[Français]

Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat de la part du parti libéral. Et je dois vous indiquer que malgré que le projet de loi a pris beaucoup trop de temps avant d'être débattu dans ce Parlement, nous sommes quand même heureux de ce que le gouvernement ait finalement décidé d'entamer cette discussion en deuxième lecture. Nous n'avons aucune intention de prolonger le débat. Nous souhaitons que ce projet de loi soit déferé à un comité d'ici peu, et à ma préférence personnelle, comme je le disais tantôt, j'ose espérer que ce débat aura lieu au Comité permanent de l'agriculture de cette Chambre au lieu d'un comité législatif spécial.

Alors, monsieur le Président, ayant dit ceci, j'espère que tous les députés de cette Chambre offriront leur collaboration afin d'assurer que ce projet de loi sera déferé à un comité parlementaire dans les plus brefs délais afin qu'on puisse y apporter les modifications nécessaires, tel que le Club Appaloosa nous l'a indiqué et peut-être que certains autres organismes voudraient également nous indiquer si nous avons des audiences en comité parlementaire.

[Traduction]

M. le Président: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) invoque-t-il le Règlement?